



MED EXPAT

MED Expat se décline selon 2 formules



Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne
Limite d'âge	55 ans

Basic

Frais médicaux

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €,
 - directement et sans franchise en cas d'hospitalisation dans un établissement agréé
 - remboursement à concurrence de 90% des frais réels pour les autres frais de santé, franchise minimum 25 €
 - Entente préalable de l'assisteur pour les frais de radiologie et de kinésithérapie.

Assistance - Rapatriement

- Rapatriement sanitaire par le centre d'assistance
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €

Privilège

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement : dito Basic

Garanties complémentaires

- Soins dentaires : remboursement à concurrence de 90% des frais réels, plafonné à 380 € par dent et à 2.280 € par an et par assuré. Sans délai de carence pour les soins d'urgence, après un délai de 3 mois pour les soins courants et 9 mois pour les prothèses.
- Frais d'optique (montures, verres, lentilles) à concurrence de 90% des frais réels, plafonnés à 220 € par an et par bénéficiaire.
- Frais de maternité : accouchement à concurrence de 100% des frais réels, plafonnés à 50.000 €.
- Soins pré et post-nataux à concurrence de 90% des frais réels, plafonnés à 1.600 € après entente préalable.

En cas de Maternité, la garantie n'est acquise qu'aux assurées de moins de 40 ans à la souscription du contrat et après l'application d'un délai de carence de 10 mois.

Les garanties sont valables dans le pays de résidence et au cours de tout déplacement professionnel ou privé de courte durée (jusqu'à 30 jours consécutifs, maximum 3 mois par an), y compris dans le pays d'origine.

Tarifs

Les forfaits annuels

- ▶ 30 % de réduction sur les forfaits annuels pour les ayant droits de la sécurité sociale (CFE) bénéficiant d'une prise en charge.

Basic	Individuel	Famille
<i>Monde entier, sauf USA/Canada</i>	935 €	2.200 €
<i>USA, Canada</i>	995 €	2.500 €

Privilège	Individuel	Famille
<i>Monde entier, sauf USA/Canada</i>	2.500 €	6.000 €
<i>USA, Canada</i>	3.500 €	8.000 €

Option A

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 € et matériels 450.000 €, franchise 80 €

Bagages

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 750 € par assuré, franchise 25 €.
- Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 30% du montant de la garantie.

150 € par personne	400 € par famille
--------------------	-------------------

Option B - Assistance étendue

- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement, papiers d'identité ou billets d'avion.
- Frais de recherche et de secours, y compris lors de la pratique du ski.

145 € par personne	390 € par famille
--------------------	-------------------

Option C - Capital Accident 24h/24

- Versement d'un capital variable de 80.000 € jusqu'à 320.000 €, en cas de décès accidentel ou d'invalidité.
- Doublement du capital en cas d'accident d'avion.

245 € par tranche de 80.000 €

Option D - Indemnités Journalières accident

- Versement d'une indemnité forfaitaire journalière (sous déduction d'une franchise de 7 jours), en cas :
 - d'arrêt de travail par décision médicale, d'un assuré exerçant une activité professionnelle
 - d'hospitalisation ou d'astreinte à garder la chambre, d'un assuré n'exerçant pas d'activité professionnelle.

180 € par an pour une indemnité journalière de 40 €
360 € par an pour une indemnité journalière de 80 €

On entend par famille : 2 parents et jusqu'à 3 enfants de moins de 21 ans (26 ans en cas d'études supérieures)

http://www.ava.fr - http://pro.ava.fr

